

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 349 10 février 2015

SOMMAIRE

Accord International Holdings S.à.r.l 16736	K3 Heilbronn S.à r.l
Advanzia Bank S.A	Key Lock Security S.A
Aphilion SIF	Limba Luxco 2 S.à r.l
Artilux S.à r.l	Luxfield S.A
Baron S.A. SPF	Lux Technics Repair & Sales Center S.à r.l.
Bergamia S.à r.l	
Bock Capital Investors S.à r.l 16735	Made S.à r.l
Carmax S.A	Matsucom S.à r.l
Casinvest Iena S.à r.l	"Mazout Bové s.à.r.l."
CEP III Investment 17 S.à r.l 16709	Mitco Real Estate C S.à r.l
Ceritelux Investment S.A16710	Monterey Holdings S.à r.l., société de ges-
CHEN-JI s.à.r.l	tion de patrimoine familial 16712
Coiffure Yvette S.à.r.l	Mountainstream Holding II S.à r.l 16711
ColVer Logistics (Lux) S.à r.l 16708	Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l 16706
Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l 16752	Nutriluxe S.à r.l
Corporate Services Europe S.A 16709	QD Europe S.à r.l
CPPIB Credit Europe S.à r.l 16723	Redimco S.à r.l
CPPIB Credit Investments European Hol-	Relux Technical Center S.à r.l 16713
dings S.à r.l	Rovabo
Crystal Vision Holdings S.A	Socardenne S.à r.l
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica-	Sycamore Luxembourg S.A16722
tion de Travaux Industriels16708	_
European Fruit S.A	Vue et Fils
Flying Start Invest S.A	
Glanbia Luxembourg S.A 16732	pations S.C.A
Immagina S.A	Weekend S.à r.l
INL 2 S.à r.l	World Trade Polymers S.à r.l 16707
Invoice Holding S.A	



"Mazout Bové s.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 72.

R.C.S. Luxembourg B 104.981.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 07. Januar 2015.

Référence de publication: 2015003919/10.

(150003927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Luxembourg, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.453.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015003950/10.

(150003203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Mitco Real Estate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 124.034.

Je vous informe par la présente que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société MITCO REAL ESTATE C S.àr.l., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et immatriculée au RCSL sous le numéro B124034.

Luxembourg, le 1 ^{er} septembre 2014.

Olivier GOÏOT.

Référence de publication: 2015003930/11.

(150003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Wedco One (Luxembourg) S.à r.l. Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 146.789.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2015004173/11.

(150003260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Aphilion SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.962.

Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour APHILION SIF

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2015004226/12.

(150004764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Vue et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004172/10.

(150003420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Weekend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 21.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEEKEND s.à r.l.

Référence de publication: 2015004177/10.

(150003744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

World Trade Polymers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

World Trade Polymers S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015004181/11.

(150003782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Carmax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.965.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015004333/11.

(150004115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Bergamia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.074.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat de gérant de la Société BERGAMIA S. à r. l.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Fabio MAZZONI

Gérant

Référence de publication: 2015004280/12.

(150004906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'administrateur de votre société à effet du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Dominique PHILIPPE.

Référence de publication: 2015004308/10.

(150004314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Socardenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004314/10.

(150004942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

Extrait des résolutions en date du 6 janvier 2015 prises par l'Associé Unique:

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Shahrukh Khan, né le 17 mai 1983, au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1 ^{er} étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 6 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius Gérant classe B

Référence de publication: 2015004312/14.

(150004592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

ColVer Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.634.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 22 Décembre 2014, que:

Colony Luxembourg S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, dont le siège social est situé au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, a cédé à:

CDCF III VER LOGISTIC, LLC, «a Limited liability company», immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5655125, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA), l'entièreté des parts sociales de la Société ColVer Logistic (Lux) S.à r.l. à savoir, douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat Mokhnache

. Mandataire habilité

Référence de publication: 2015004322/20.

(150004769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015004370/10.

(150004448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Coiffure Yvette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 6, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 36.546.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015004362/10.

(150004292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Baron S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 176.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015004277/13.

(150004234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

CEP III Investment 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.811.105,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.144.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 12 décembre 2014, CEP III Nelson SCSp, une société en commandite spéciale régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-191033 représentée par son associé commandité, CEP III Nelson GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500,-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-191012 a transféré la totalité des parts sociales détenues dans la Société à CEP III Nelson Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500,-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-191908.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP III Investment 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2015004342/21.

(150004336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



CHEN-JI s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.713.

En date du 30/12/14 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du gérant administratif

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission dans son mandat de:

- Monsieur Xiaoxu ZHENG, né à Zhejiang (Chine), le 2 mars 1984 demeurant à NL-3133 Al Vlaardingen (Pays-Bas), Maasboulevard 2.
 - 2. Nomination de deux nouveaux gérants administratif:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux postes de gérants administratif:

- Madame Limiao CHEN, née à Zhejiang le 6 mai 1975 demeurant à L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.
- Monsieur Zhiguang CHEN, né à Zhejiang le 12 juillet 1953 demeurant à L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015004354/18.

(150004572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Ceritelux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 140.967.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à F-Moyeuvre Grande et demeurant professionnellement au 12 rue de Bastogne à L-1217 Luxembourg, de son mandat d'administrateur unique de la société avec effet immédiat;
- 2) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Pascal GILET, né le 26 janvier 1968 à F-Sables d'Olonne et demeurant professionnellement au 12 rue de Bastogne à L-1217 Luxembourg. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015004346/17.

(150004352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Limba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.880.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 18 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer le gérant Monsieur Xu Hongqi avec effet au 18 décembre 2014. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Chen Chenfang, résidant professionnellement au 37-39 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Dès lors le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Han Lu
- Chen Chenfang
- Liu Guangcai

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limba Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015004626/19.

(150004194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Made S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 39, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 158.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015004683/10.

(150005000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004666/10.

(150004550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Lux Technics Repair & Sales Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 181.621.

Par la présente, je soussigné, Monsieur Marc Maisch, né le 26 décembre 1950 à Auderghem (Belgique), tiens à vous faire part de ma démission de ma fonction de Gérant de la société Lux Technics Repair & Sales Center S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181621 avec effet au 1 er janvier 2015.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Marc Maisch.

Référence de publication: 2015004632/12.

(150004865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Mountainstream Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.279.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Keith Greally, (gérant de catégorie B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004680/22.

(150004887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Matsucom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.249.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession des parts de la société à responsabilité limitée MATSUCOM S.à r.l., sous seing privé, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19.249, en date du 11 décembre 2014:

- que Monsieur Marc COLLE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54720 Lexy, 33 rue de la Vairine, a cédé deux cent vingt (220) parts sociales qu'il détenait dans la société MATSUCOM S.à r.l. à Madame Angélique POCHOLLE, directrice financière, demeurant à F-54720 Lexy, 33, rue de la Vairine, pour le prix d'UN EURO (€ 1.-).

Echternach, le 06 janvier 2015.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2015004693/17.

(150004179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: USD 2.335.974,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 22 mai 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de M. Charles Serocold COOMBE-TENNANT, actionnaire, ainsi que de M. Olivier COOMBE-TENNANT, actionnaire, se situent désormais à Goringlee Cottage, Sproutes Lane, Coolham, Horsham, West Sussex (Royaume-Uni) RH13 8QH.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial

Un mandataire

Référence de publication: 2015004678/18.

(150004781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Redimco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.197.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 10 décembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 6 mars 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe B suivant avec effet rétroactif au 6 mars 2014:

Harald Thul, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015004818/19.

(150004945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2366 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 164.566.

Extrait des résolutions en date du 31 décembre 2014 prises par l'Associé Unique:

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Shahrukh Khan, né le 17 mai 1983, au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1 ^{er} étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius Gérant classe B

Référence de publication: 2015004813/14.

(150004599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Relux Technical Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.373.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales en date du 30 décembre 2014, l'associée unique est désormais:

RENILA S.A. SPF, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192 730: 100 parts sociales.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour: RELUX TECHNICAL CENTER S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015004821/16.

(150004735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Rovabo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1482 Luxembourg, 15, rue Charlotte Engels.

R.C.S. Luxembourg B 145.360.

Cessions de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 1 ^{er} octobre 2014, Monsieur Paolo BORRACCI, domicilié au 56, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, a cédé les quatre-vingts (80) parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à Monsieur Nino BORRACCI, domicilié au 35B, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage.

Répartition du capital social

A la suite de la cession de parts sociales précitée, le capital social de la société à responsabilité limitée ROVABO, fixé à la somme de vingt mille euros (20 000.-EUR), représenté par cent soixante (160) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, est attribué ainsi qu'il suit:

- Monsieur Nino BORRACCI,

35B, rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage

 cent soixante parts sociales
 160

 Total: cent soixante parts sociales
 160

Avis certifié conforme

ROVABO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015004835/24.

(150004891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Crystal Vision Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.861.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "CRYSTAL VISION HOLDINGS S.A.", a société anonyme with registered office at L-2320 Luxembourg, 59, Boulevard de la Pétrusse, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1377 of the 13 th of December 2005,

inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 109.861, (the "Company").

The meeting is declared presided by Mme Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

The chairman is appointed as secretary Mrs. Jessica JOVENETEYERMANN, Avocat à la Cour, residing professionally at 140 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M. Vitaly MALKIN, homme d'affaire, residing at L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 Conversion of five hundred (500) shares representing the share capital of the Company is currently in the form of title to registered shares into bearer in accordance with the entry into force of the Law on the immobilization of bearer shares and units of 28 July 2014.

2 Miscellaneous.

- (ii) The sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxy of the represented sole nonshareholder, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the sole shareholders represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following sole resolution:

Sole resolution:

The general meeting decides to convert the five hundred (500) shares representing the share capital of the Company is currently in the form of bearer into a titre nominatif on behalf of Mr. Vitaly MALKIN, prenamed, born September 16, 1952 in Sverdlovsk, Russia, residing in L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

Thus, the bearer shares are cancelled and replaced by registered shares on behalf of the security holder present. These registered shares will be registered in the register of shareholders of the Company in accordance with the entry into force of the Law of 28 July 2014 on the immobilization of bearer shares and units and the holding of the share register and the register bearer shares and amending 1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies and 2) of the amended law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

Nothing contained in the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de «CRYSTAL VISION HOLDINGS S.A.» une société anonyme ayant son siège social au 59, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 13 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 du 13 décembre 2005,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.861 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Jessica JOVENETEYERMANN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 140 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Vitaly MALKIN, homme d'affaire, demeurant à L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Conversion des cinq cents (500) actions représentatives du capital social de la Société actuellement sous forme de titre au porteur en titres nominatifs conformément à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur en date du 28 juillet 2014.
 - 2. Divers.
- (ii) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les cinq cents (500) actions représentatives du capital social de la Société actuellement sous forme de titre au porteur en un titre nominatif au nom de Monsieur Vitaly MALKIN, prénommé, né le 16 septembre 1952 à Sverdlovsk, Russie, demeurant à L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

Ainsi, les titres actuellement détenus au porteur sont annulés et remplacées par des titres nominatifs au nom des actuels porteurs de titres. Ces titres nominatifs seront inscrits dans le registre des actionnaires de la Société conformément à l'entrée en vigueur de la loi du 28 Juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 Août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (800,-EUR).

Plus rien me figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. JOVENET-EYERMANN, V. MALKIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/47. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004381/120.

(150004752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Invoice Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 169.348.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Laurent MULLER.

Référence de publication: 2015001624/10.

(150000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

European Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.645.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015002239/14.

(150001405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth-fourth day of the month of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of ADVANZIA Bank S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary on 19 th July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1315 of 2 nd December 2005.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 20 th August 2014, published in the Mémorial number 3052 of 22 th October 2014.

The meeting was presided by Me Sophie Bronkart, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Michel Nickels, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Michel Nickels, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:



- I) All the shares being registered shares, the shareholders have been duly convened by registered letters dated 13 November 2014, copies of which have been tabled before the bureau.
- II) It appears from an attendance list which has been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau and which will be registered with this deed, that out of the issued share capital in the amount of sixteen million eight hundred eighty six thousand and two hundred twenty-seven Euro and seventy-five cents (€16,886,227.75) represented by (i) fifteen thousand five hundred and forty two (15,542) class A shares (the "Class A Shares"), thirteen thousand five hundred and fifty-two (13,552) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred and thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred and fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each, representing in total two hundred and two thousand one hundred and nine (202,109) shares with voting rights, and (ii) three thousand three hundred and eighty (3,380) non-voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and four thousand seven hundred and twenty-one (4,721) non-voting preferred class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each representing in total eighth thousand one hundred and one (8,101) non-voting shares, a total of one hundred seventyeight thousand four hundred ninety-seven (178,497) shares represented by one hundred seventy thousand three hundred ninety-six (170,396) shares with voting rights and eighth thousand one hundred and one (8,101) non-voting shares, are duly represented at the present meeting.

The present meeting noted that the quorum required for the valid deliberations on all agenda items is met and that consequently the present meeting was validly and regularly constituted and able to validly deliberate on the agenda as set out in the convening notice.

The attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Conversion of 1,289 Class F shares into 1,289 new Class A shares and related capital increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 106,020.25 so as to bring it from currently EUR 16,886,227.75 to EUR 16,992,248.
- 2. Payment of the conversion price of an amount of EUR 532,962.83 in cash and decision to allocate EUR 106,020.25 to the share capital and the balance of EUR 426,942.58 to the freely distributable share premium account.
- 3. Creation of an authorised (unissued) share capital of the Company consisting of two hundred eighty two thousand two hundred and thirty Euro (\leq 282,230) represented by three thousand three hundred and eighty (3,380) class D shares with a nominal value of eighty three Euro and fifty cents (\leq 83.50) each; and authorisation of the board of directors to waive, suppress or limit the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders and to issue 3,380 new class D shares having a nominal value of eighty three Euro fifty cents (\leq 83.50) within the limits of the authorised (unissued) share capital against contribution in cash, such authorisation being valid for a period of five (5) years starting on the day of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 24 November 2014 in the Mémorial C; acknowledgement and approval of the report issued by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended
 - 4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at sixteen million nine hundred ninety two thousand two hundred forty eight Euro (€16,992,248) divided into (i) sixteen thousand eight hundred thirty one (16,831) class A shares (the "Class A Shares"), thirteen thousand five hundred and fifty-two (13,552) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each and (ii) three thousand three hundred and eighty (3,380) preferred non-voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and three thousand four hundred thirty two (3,432) preferred non-voting class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each, representing in total two hundred ten thousand two hundred and ten (210,210) shares.

Class F Shares may be converted into Class A or Class B Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Non-voting preferred shares (other than Class F Shares) may also be converted into ordinary voting shares subject to applicable quorum and majority requirements provided for by law.

The authorised (unissued) share capital of the Company is fixed at two hundred eighty two thousand two hundred and thirty Euro (\leq 282,230) represented by three thousand three hundred and eighty (3,380) additional Class D Shares with a nominal value of eighty three Euro and fifty cents (\leq 83.50) each.



Such authorised share capital have a validity period starting on the date of the passing of the extraordinary general meeting of the shareholders held on 24 November 2014 and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial C of such extraordinary general meeting of shareholders.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by it may from time to time issue the 3,380 Class D Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as determined by the board of directors and in accordance with the report issued at the time of creation of the authorised share capital.

The board of directors is authorised in accordance with Luxembourg law on commercial companies to waive, suppress or limit the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital..

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

The subscribed share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Except in case of issue within the limits of the authorised share capital set forth above, shares of any class in issue in the Company to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis first to the shareholders of the class of shares in which the shares are issued second to the other shareholders of the Company in accordance with article 32-3 (2) of the Luxembourg law on commercial companies.

The board of directors may from time to time during a period starting on 14 th December 2007 and ending on the fifth (5) anniversary of the publication in the Mémorial C of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on 14 th December 2007 issue up to one thousand nine hundred and sixty (1,960) participation certificates to be issued without consideration.

The participation certificates shall have the rights provided for herein and in the instrument constituting the participation certificates (the «Instrument») adopted by the board of directors with the approval of the shareholders meeting.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. It may redeem its participation certificates as provided for in the Instrument".

5. Decision to change the date of the annual general meeting of the Company and to fix it on 21 st March of each year at 10 a.m. CET and to consequently amend of article 9 first paragraph of the articles of association of the Company, so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 21 st March of each year at 10.00 a.m CET".

After deliberation, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved with 178,497 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining, to convert one thousand two hundred and eighty nine (1,289) Class F shares of a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) into one thousand two hundred and eighty nine (1,289) new Class A shares of a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) to be newly issued in the Company (the "Conversion") and to approve the related increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred six thousand twenty Euro and twenty five cents (€106,020.25), so as to bring it from currently sixteen million eight hundred eighty-six thousand two hundred twenty-seven Euro and seventy-five cents (€16,886,227.75) to sixteen million nine hundred ninety two thousand two hundred and forty eight Euro (€16,992,248). The converted Class F shares will be cancelled upon conversion having taken effect and the new Class A Shares having been issued.

Second resolution

The meeting noted that the new Class A shares will be issued against payment of a total conversion price of five hundred thirty two thousand nine hundred sixty two Euro and eighty three cents (€532,962.83) (the "Conversion Price").

The amount of five hundred thirty two thousand nine hundred sixty two Euro and eighty three cents (€532,962.83) is as now available to the Company as has been shown to the notary.

The meeting resolved with 178,497 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining, to allocate one hundred six thousand and twenty Euro and twenty five cents (€106,020.25) out of the conversion price to the share capital of the Company, and to allocate the balance of four hundred twenty six thousand nine hundred forty-two Euro and fifty eight cents (€426,942,58) to the freely distributable share premium account of the Company.

As a result of the adoption of the resolutions 1) and 2) the attendance list has been amended so as to remove 1,289 Class F shares and add the 1,289 newly issued Class A shares.

Third resolution

After having heard the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Report"), on 13 November 2014, the meeting resolved with 171,685 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining, to create an authorised (unissued) share capital of two hundred eighty two thousand two hundred and thirty Euro (€282,230) represented by three thousand



three hundred and eighty (3,380) Class D Shares with a nominal value of eighty three Euro and fifty cents (€83.50) each with the right for the board of directors of the Company to waive, suppress, or limit the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders at the time of the issue of the new class D shares within the limitations of the authorised (unissued) share capital.

The authorised (unissued) share capital shall be reserved for the conversion of the existing 3,380 Class G1 Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (\leq 1.25) each in accordance with the terms of the Report.

The authorisation is granted to the board of directors for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the meeting of the shareholders held on 24 November 2014 in the Mémorial C.

Fourth resolution

Subsequent to the above resolution it was decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as mentioned under the agenda.

Fifth resolution

The meeting resolved with 171,685 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining to change the date of the annual general meeting of the Company and to fix it on 21 st March of each year at 10 a.m. CET and to consequently amend of article 9 first paragraph of the articles of association of the Company so as to read as mentioned under the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution, are assessed at EUR 3,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire d'ADVANZIA Bank S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1315 du 2 décembre 2005.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 20 août 2014, publié au Mémorial numéro 3052 du 22 octobre 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Sophie Bronkart, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg. Le président a nommé comme secrétaire Me Michel Nickels, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Michel Nickels, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- I) Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires ont été régulièrement convoqués par lettres recommandées datées du 13 novembre 2014, dont une copie a été présentée au bureau.
- II) Il ressort d'une liste de présence qui a été signée ne varietur par le notaire soussigné et les membres du bureau et qui sera enregistrée avec le présent acte, que sur le capital social émis de seize millions huit cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-sept euros et soixante-quinze centimes (16.886.227,75 €) représenté par (i) quinze mille cinq cent quarante-deux (15.542) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), treize mille cinq cent cinquante-deux (13.552) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les «Actions de Classe B3»), quatorze mille cinq cent soixante et une (14.561) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente-neuf mille quatre cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (83,50 €) chacune, représentant au total deux cent deux mille cent neuf (202.109) actions avec droit de vote et (ii) trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions sans droit de vote de classe G1 (les «Actions de Classe G1») et quatre mille sept cent vingt et une (4.721) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les «Actions de Classe F») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) chacune, représentant au total huit mille cent une (8.101) actions sans droit de vote, un total de cent soixante-dix-huit mille quatre cent quatre-vingter.



vingt-dix-sept (178.497) actions, représentées par cent soixante-dix mille trois cent quatre-vingt-seize (170,396) actions avec droit de vote et huit mille cent une (8.101) actions sans droit de vote, sont dûment représentées à la présente assemblée.

La présente assemblée a noté que le quorum requis afin de pouvoir valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour est réuni et que la présente assemblée était par conséquent valablement et régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

La liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire soussigné, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Conversion de 1.289 Actions de Classe F en 1.289 nouvelles Actions de Classe A et augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de 106.020,25 EUR afin de le porter de son montant actuel de 16.886.227,75 EUR à 16.992.248 EUR.
- 2. Paiement du prix de conversion d'un montant 532.962,83 EUR en espèces et décision d'allouer 106.020,25 EUR au capital social et le solde de 426.942,58 EUR au compte de la prime d'émission librement distribuable.
- 3. Création d'un capital social autorisé (non émis) de la Société de deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente euros (282.230 €) représenté par trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions de classe D d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (83,50 €) chacune; et autorisation du conseil d'administration pour renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et pour émettre 3.380 nouvelles actions de classe D d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (83,50 €) dans les limites du capital social autorisé (non émis) en échange d'un apport en numéraire, cette autorisation étant valable pour une durée de cinq (5) ans à compter du jour de publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 24 novembre 2014; acquiescement et approbation du rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à seize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-huit Euros (16.992.248 €), divisé en (i) seize mille huit cent trente et une (16.831) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), treize mille cinq cent cinquante-deux (13.552) actions de classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), quatorze mille cinq cent soixante et une (14.561) actions de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les «Actions de Classe C»), trente-neuf mille quatre-cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les «Actions de Classe D»), ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante centimes (€83,50) chacune et (ii) trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions privilégiées sans droit de vote de classe G1 (les «Actions de Classe G1») et trois mille quatre cent trente-deux (3.432) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les «Actions de Classe F») ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cent (1,25 €) chacune, représentant un total de deux cent dix mille deux cent dix (210.210) actions.

Les Actions de Classe F peuvent être converties en Actions de Classe A ou Classe B conformément aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions privilégiées sans droit de vote (autres que les Actions de Classe F) peuvent également être converties en actions ordinaires avec droit de vote, sous réserve des dispositions légales applicables en matière de quorum et de majorités.

Le capital social autorisé (non émis) de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente Euros (282.230 €) représenté par trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) Actions de Classe D supplémentaires d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante Cent (€ 83,50) chacune.

Ce capital social autorisé aura une période de validité commençant à la date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 novembre 2014 et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment nommés par celui-ci peuvent de temps à autre émettre les 3.380 Actions de Classe D à partir du capital social autorisé aux moments et conditions, y compris de prix d'émission, tels que déterminés par le conseil d'administration et conformément au rapport émis au moment de la création du capital social autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

Une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé sera constatée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents établissant la souscription et les paiements.



Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts. Sauf en cas d'émission dans les limites du capital social autorisé énoncées ci-dessus, les actions à émettre dans la Société dans une classe, à être souscrites en contrepartie d'un apport en numéraire seront offertes sur base d'un droit de préemption en premier lieu aux actionnaires de la classe d'actions dans laquelle les actions sont émises et ensuite aux autres actionnaires de la Société conformément à l'article 32-3 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration peut émettre de temps en temps pendant une période qui commence à courir le 14 décembre 2007 et se termine le cinquième (5) anniversaire de la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 décembre 2007 jusqu'à mille neuf cent soixante (1.960) parts bénéficiaires à être émises sans contrepartie.

Les parts bénéficiaires auront les droits prévus par les présentes et dans le document constitutif de parts bénéficiaires (le «Document») adopté par le conseil d'administration avec l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. Elle peut racheter ses parts bénéficiaires comme prévu dans le Document.»

5. Décision de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et de la fixer au 21 mars de chaque année à 10 h (CET) et de modifier en conséquence le paragraphe premier de l'article 9 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21 mars de chaque année à 10.00 heures.»

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé avec 178,497 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de convertir mille deux cent quatre-vingtneuf (1.289) Actions de Classe F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) en mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (83,50 €) qui seront nouvellement émises dans la Société (la «Conversion») et d'approuver l'augmentation du capital social de la Société y relative d'un montant de cent six mille vingt euros et vingt-cinq centimes (106.020,25 €), afin de le porter de son montant actuel de seize millions huit cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-sept euros et soixante-quinze centimes (16.886.227,75 €) à seize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-huit euros (16.992.248 €). Les Actions de Classe F converties seront annulées au moment où la conversion prendra effet et les nouvelles Actions de Classe A auront été émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a noté que les nouvelles Actions de Classe A seront émises moyennant le paiement d'un prix total de conversion de cinq cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-trois centimes (532.962,83 €) (le «Prix de Conversion»).

Le montant de cinq cent trente-deux mille neuf cent soixante-deux euros et quatre-vingt-trois centimes (532.962,83 €) est dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire.

L'assemblée a décidé avec 178,497 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, d'allouer cent six mille vingt euros et vingt-cinq centimes (106.020,25 €) du prix de conversion au capital social de la Société, et d'allouer le solde de quatre cent vingt-six mille neuf cent quarante-deux euros et cinquante-huit centimes (426.942,58 €) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Suite à l'adoption des résolutions 1) et 2), la liste de présence a été modifiée afin de supprimer les 1.289 Actions de Classe F et d'ajouter les 1.289 Actions de Classe A nouvellement émises.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (le «Rapport»), le 13 novembre 2014, l'assemblée a décidé à 171,685 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention, de créer un capital social autorisé (non émis) de deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente euros (282.230 €) représenté par trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) Actions de Classe D d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes (83,50 €) chacune ainsi que le droit du conseil d'administration de la Société de renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants au moment de l'émission des nouvelles actions de classe D dans les limites du capital social autorisé (non émis).

Le capital social autorisé (non émis) de la Société sera réservé à la conversion des 3.380 Actions de Classe G1 existantes d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) chacune conformément aux modalités du Rapport.

L'autorisation est donnée au conseil d'administration pour une durée de cinq (5) ans à compter du jour de publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue le 24 novembre 2014.



Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé avec 171,685 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et de la fixer au 21 mars de chaque année à 10 h (CET) et de modifier en conséquence le paragraphe premier de l'article 9 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte et de sa signature, sont estimés à EUR 3.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: M. NICKELS, S. BRONKART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57458. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004212/322.

(150004468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 224.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015001901/10.

(150001075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

K3 Heilbronn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.092.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Andrew Pettit et Monsieur Nicholas West est désormais la suivante: 105 Wigmore Street

London

W1U 1QY

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015003868/17.

(150003539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



CPPIB Credit Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l.).

Capital social: USD 12.705.899,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt. R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December, before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

in Luxembourg an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 and with a share capital of twelve million seven hundred five thousand eight hundred ninety-nine United States Dollars (USD 12,705,899.-) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated December 23, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being the Luxembourg branch of CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder)

duly represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is the following:
- 1. Change of the Company's name from "CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l." to "CPPIB Credit Europe S.à r.l.";
 - 2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
 - 3. Transfer of the registered office of the Company;
 - 4. Subsequent amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company;
- 5. Acknowledgement of the resignation of Mr. Schommarz Herman as B manager of the Company as of December 31, 2014 and granting of the full discharge (quitus) to Mr. Schommarz Herman for the exercise of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation;
 - 6. Appointment of Mr Dalius Jankevièius as new B manager of the Company as of January 1, 2015;
- 7. Delegation of powers to any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.I." to "CPPIB Credit Europe S.à r.I."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:



" Art. 1. Name. The name of the company is "CPPIB Credit Europe S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of January 1, 2015.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2.1 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr. Schommarz Herman as class B manager of the Company as of December 31, 2014 and resolves to grant him full discharge (quitus) for the exercise of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Dalius Jankevièius, born on February 18, 1986 in Lietuva, Lituania, residing professionally in 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as new class B manager of the Company as of the date of January 1, 2015 and for an unlimited period.

The board of managers of the Company is now composed of the following persons:

- Mr Alain Carrier, class A manager;
- Mr Chuang Alfred, class A manager,
- Mr Dorier Olivier, class B manager,
- Mr Jean-Christophe Gladek, class B manager; and
- Mr Dalius Jankevièius, class B manager.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the relevant notices in respect of the above resolutions with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de décembre,

par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une à Luxembourg une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 et disposant d'un capital social de douze millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 12.705.899) (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C,



Recueil des Sociétés et Associations le 31 mars 2010, sous le numéro 684. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le 23 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, étant la succursale luxembourgeoise de CPPIB Credit Investments Inc., une société organisée selon les lois du Canada, dont le siège social est établi au One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, et immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique)

dûment représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de la Société.
- II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Modification de la dénomination de la Société de "CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l." à "CPPIB Credit Europe S.à r.l.";
 - 2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
 - 3. Transfert du siège social de la Société;
 - 4. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;
- 5. Prise d'acte de la démission de M. Schommarz Herman en tant que gérant de classe B de la Société au 31 décembre 2014 et octroi de pleine décharge (quitus) à M. Schommarz Herman pour l'accomplissement de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;
 - 6. Nomination de M. Dalius Jankevièius en tant que gérant de classe B de la Société au 1 er janvier 2015;
- 7. Délégation de pouvoirs à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des dépôts nécessaires en lien avec les résolutions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document nécessaire ou utile à ces fins; et
 - 8. Divers.
 - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l." à "CPPIB Credit Europe S.à r.l.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "CPPIB Credit Europe S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er janvier 2015.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts."



Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Schommarz Herman en tant que gétant de classe B de la Société au 31 décembre 2014 et décide de lui octroyer pleine décharge (quitus) pour l'accomplissement de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Dalius Jankevièius, né le 18 février 1986 à Lietuva, Lituanie, résidant professionnellement au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B de la Société au 1 er janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. Alain Carrier, gérant de classe A;
- M. Chuang Alfred, gérant de classe A;
- M. Dorier Olivier, gérant de classe B;
- M. Jean-Christophe Gladek, gérant de classe B; et
- M. Dalius Jankevièius, gérant de classe B.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et donne pouvoir à tout gérant de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des dépôts nécessaires en lien avec les résolutions ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et pour accomplir, délivrer et exécuter tout document nécessaire ou utile à ces fins.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/60. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004377/191.

(150004069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003823/18.

(150003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.



Vanguard Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Flying Start Invest S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 94.365.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FLYING START INVEST S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 94.365, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 804 du 31 juillet 2003. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT prénommée.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) représentant cent pourcent (100%) du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "FLYING START INVEST S.A." en "VANGUARD INVEST S.A." et modification subséquente de l'article 1 ^{er} des statuts de la société;
- 3) Insertion de 5 paragraphes supplémentaires dans l'article 5 des statuts concernant les actions au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014;
- 4) Instauration d'un droit de préemption sur les actions au profit des actionnaires existants et insertion subséquente de 7 paragraphes supplémentaires à l'article 5 des Statuts;
 - 5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «FLYING START INVEST S.A.» en «VAN-GUARD INVEST S.A.» et décide de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er} . Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VANGUARD INVEST S.A.».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer 5 paragraphes supplémentaires dans l'article 5 des statuts concernant les actions au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014, qui auraont la teneur suivante:

«Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les



dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1 er , 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'instaurer un droit de préemption sur les actions au profit des actionnaires existants et insertion subséquente de 7 paragraphes supplémentaires à l'article 5 des statuts, qui auront la teneur suivante:

«En cas de projet de transfert des actions, les actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

Ce droit de préemption s'exercera dans les conditions suivantes:

- Le projet de transfert d'actions devra être notifié par courrier recommandé avec accusé de réception aux autres actionnaires.
- Ledit projet contiendra le nombre d'actions dont le transfert est projeté le nom, prénom, domicile ou siège social du bénéficiaire du transfert, le prix du transfert, les modalités de paiement du prix et autres conditions du transfert ainsi qu'une offre ferme précisant l'ensemble des informations ci-dessus.
- Chaque actionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours, à compter de la notification du transfert pour notifier qu'il entend exercer son droit de préemption.
- Passé ce délai de quarante-cinq jours sans que le droit de préemption n'ait été exercé, ou en l'absence de droit de préemption portant sur l'intégralité des actions la cession devient libre.

Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès, de faillite ou de liquidation ou dissolution ou fusion d'un actionnaire.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, et en cas de désaccord sur le prix de rachat, celui-ci sera fixé comme suit:

Prorata de la valeur de l'actif net de Naos à sa dernière valeur d'expertise, il pourra être réévalué à la demande du cédant si une variation de dix pour cent a lieu dans les six (6) mois qui suivent la préemption.

Par le seul fait de la notification de l'exercice de ce droit le transfert d'actions sera réalisé au profit des préempteurs sous réserve de la signature de l'acte de transfert et de paiement du prix dans les conditions prévues dans la notification de transfert.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la Société et aux Actionnaires.»

Cinquième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'Assemblée Générale décide que l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante (dans son intégralité):

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1 er , 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.



La propriété de l'action au porteur s'établie par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Droit de préemption

En cas de projet de transfert des actions, les actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

Ce droit de préemption s'exercera dans les conditions suivantes:

- Le projet de transfert d'actions devra être notifié par courrier recommandé avec accusé de réception aux autres actionnaires.
- Ledit projet contiendra le nombre d'actions dont le transfert est projeté le nom, prénom, domicile ou siège social du bénéficiaire du transfert, le prix du transfert, les modalités de paiement du prix et autres conditions du transfert ainsi qu'une offre ferme précisant l'ensemble des informations ci-dessus.
- Chaque actionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours, à compter de la notification du transfert pour notifier qu'il entend exercer son droit de préemption.
- Passé ce délai de quarante-cinq jours sans que le droit de préemption n'ait été exercé, ou en l'absence de droit de préemption portant sur l'intégralité des actions la cession devient libre.

Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès, de faillite ou de liquidation ou dissolution ou fusion d'un actionnaire.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, et en cas de désaccord sur le prix de rachat, celui-ci sera fixé comme suit:

Prorata de la valeur de l'actif net de Naos à sa dernière valeur d'expertise, il pourra être réévalué à la demande du cédant si une variation de dix pour cent a lieu dans les six (6) mois qui suivent la préemption.

Par le seul fait de la notification de l'exercice de ce droit le transfert d'actions sera réalisé au profit des préempteurs sous réserve de la signature de l'acte de transfert et de paiement du prix dans les conditions prévues dans la notification de transfert.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la Société et aux Actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celleci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. LAC/2014/63086. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004491/160.

(150004655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Nutriluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 193.406.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Pierre MASTROIANNI, dirigeant d'entreprise, né le 25 mars 1963 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant à Ho Chi Minh City (Vietnam), 51, Nguyen Thi Minh Khai, sailing Tower, Flat 1811,
- 2) Monsieur Daniel MASTROIANNI, dirigeant d'entreprise, né à Moyeuvre-Grande, France, le 23 juin 1966, demeurant à F-57120 Rombas, 29, rue de Verdun.

Tous deux représentés aux présentes par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seings privés.

Les dites procurations après avoir été signées par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- **Art. 2.** La société a pour objet principal toutes activités et services commerciaux qui ne sont pas spécialement réglementés; l'importation et l'exportation, l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail de produits alimentaires et non alimentaires, ainsi que la distribution de ces produits au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

La société aura en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura comme dénomination «NUTRILUXE S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500€), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINT-CINQ EUROS (125€) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi ainsi que les présents statuts.

- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 11. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunéation et la durée de leurs mandats.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, ou en cas de gérant unique, par la signature individuelle du gérant, ou encore par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

- Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2014.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Jean-Pierre MASTROIANNI, précité, 90 parts sociales
- 2) Monsieur Daniel MASTROIANNI précité, 10 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de € 12.500.-(douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ce dont preuve est apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ NEUF CENTS EUROS (900.-EUR).



Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant unique: Monsieur Daniel MASTROIANNI, prénommé.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, ou en cas de gérant unique, par la signature individuelle du gérant, ou encore par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

4) L'adresse du siège social est fixée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2648. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004735/127.

(150004710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.733.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of "GLANBIA LUXEMBOURG S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, on September 11, 1997, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 689 dated December 9, 1997 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 60733 and whose articles of incorporation have been lastly modified by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on August 18, 2008, published in Memorial C number 2368, on September 27, 2008 (the "Company").

The meeting is presided by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same adress.

The meeting elects as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 5,000.- (five thousand) shares with a par value of USD 10.- (ten US Dollars) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Change of the closing date of business year of the Company.
- 2.- Amendment of the articles of association to take into account the previous resolution.
- 3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:



First resolution

It has been resolved to change the end of the financial year end from November 30 to December 31 of each year.

Given the above, it has been further resolved that the 2014 financial year which began on December 1 st , 2014 will end on December 31, 2014.

The next financial year will begin on January 1 st, 2015 and will end on December 31 st, 2015.

Second resolution

According to the above resolution, it has been resolved to amend the Company's articles of association, and more specifically article 10, as follows:

" Art. 10. The Company's business year begins on January 1 st and closes on December 31."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme "GLANBIA LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HEL-LINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 689 du 9 décembre 1997 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 60733 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 août 2008, publié au mémorial C numéro 2368 du 27 septembre 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US Dollars) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la date de clôture de l'année sociale.
- 2.- Modification des statuts afin de prendre en compte la résolution qui précède.
- 3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit:

Première résolution

Il a été décidé de modifier la date de la clôture de l'année sociale du 30 novembre au 31 décembre de chaque année.



Au vu de ce qui précède, il a été décidé que l'exercice social 2014 ayant commencé le 1 ^{er} décembre 2014 sera clôturé le 31 décembre 2014.

L'année sociale suivante commencera le 1 er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement l'article 10, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 10. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/99. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004518/108.

(150004630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Immagina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'or.

R.C.S. Luxembourg B 185.429.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Immagina S.A.", établie et ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185429 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1325 du 23 mai 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1940 du 24 juillet 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio AMENDOLA, fonctionnaire européen, demeurant à demeurant à L-8080 Bertrange, 4F, rue Pletzer.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or, et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des Statuts;
 - 2. Divers.



- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, A. AMENDOLA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004546/56.

(150004125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.377.177,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Extrait des décisions prises par les associés du 22 décembre 2014

M. Simon Barnes, demeurant professionnellement au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de classe A);
- M. Thomas Alber, (gérant de classe A);
- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de classe A);
- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant de classe B);
- M. Maxence Monot, (gérant de classe B);
- M. Amine Zouari, (gérant de classe B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B);
- M. Keith Greally, (gérant de classe B); and
- M. Simon Barnes, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004272/23.

(150004828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Accord International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 193.393.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Accord Group Holdings LLC., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its principal address at 600 Montgomery Street, 17 th Floor, San Francisco, CA 94111, and registered with the State of Delaware, Division of Corporations, under number 5309314;

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Accord International Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.



- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000), represented by one million seven hundred thousand (1,700,000) shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid up, which are divided into:
- one million five hundred and eighty-seven thousand five hundred (1,587,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each:
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each;
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each; and
- twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- 6.6. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).



- 6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.9.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.
- 6.8. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.
- 6.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 6.10. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.
 - 6.11. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the

class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the

Articles

Interim Accounts
Interim Account Date

means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by a board of managers of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office (the Board). The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board or by one class A manager and one class B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice



may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager, and (ii) by the sole or joint signature(s) of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Board;



- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- 15.4. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares:
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 15.4.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Accord Group Holdings LLC., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to one million seven hundred thousand (1,700,000) shares in registered form with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, divided into:

- one million five hundred and eighty-seven thousand five hundred (1,587,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each.
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,



- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each, and
- twelve thousand five hundred (12,500) class J shares with a nominal value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each,

and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars).

The amount of seventeen thousand United States Dollars (USD 17,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as class A manager (gérant) of the Company for an indefinite period:
- Jonathan Paul Jackson, born on March 13, 1977, in Belfast, Ireland, residing at Saddlers Burton Lane, Monks Risborough, Princes Risborough, HP27 9JF, United Kingdom.
 - 2. The following persons are appointed as class B managers (gérants) of the Company for an indefinite period:
- Marcus Jacobus Dijkerman, born on November 5, 1962, in Schiedam, Holland, residing professionally at 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330-Luxembourg; and
- Joost Anton Mees, born on September 27, 1978, in Delft, Holland, residing professionally at 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330-Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company is set at 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330-Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Accord Group Holdings LLC., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son adresse principale au 600 Montgomery Street, 17 ^{ème} Etage, San Francisco, CA 94111, et enregistrée dans l'Etat du Delaware, Division of Corporations, sous le numéro 5309314;

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination**. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Accord International Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille Dollars Américains (USD 17.000), représenté par un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en:
- un million cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (1.587.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;



- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune; et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.
- 6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).
- 6.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.
- 6.8 La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.
- 6.9 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'excède jamais le montant disponible.
- 6.10 Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.
 - 6.11 Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:



Montant Disponible

Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure ou les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

AA = (NP+P+CR) - (L+LR)

Ou

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions

à annuler

L = pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi

ou des Statuts;

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires

concernés

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et

d'annulation de la classe d'actions concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat (le Conseil). Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques, par le Conseil ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que ces dernières soient adoptées au moins par un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.



- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, et (ii) par la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.2 de ces Statuts.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le Conseil de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.
- 15.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:
- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;



- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;
- (iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;
- (iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;
- (v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;
- (vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;
- (vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;
- (viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;
- (ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe l; et
- (x) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes à l'article 15.4.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Accord Group Holdings LLC, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire un million sept cent mille (1.700.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, représentées par:

- un million cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.587.500) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J avec une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune;



et les libérer entièrement par un versement en espèces de dix-sept mille Dollars Américains (USD 17.000).

La somme de dix-sept mille Dollars Américains (USD 17.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Jonathan Paul Jackson, né le 13 mars 1977, à Belfast, Irlande, ayant son adresse à Saddlers Burton Lane, Monks Risborough, Princes Risborough, HP27 9JF, Royaume-Uni.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962, à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et
- Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978, à Delft, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330-Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62258. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004210/632.

(150004301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Key Lock Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9775 Weicherdange, 11A, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 193.404.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Nicolas DE CARITAT DE PERUZZIS, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- 1) Monsieur Christian Louis NICOLAES, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1956 à Herstal, demeurant rue Plein Haren, B-4040 Herstal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.
- 2) Madame Maria MORREALE, épouse de Monsieur Christian Louis NICOLAES, administratrice de sociétés, née le 05 août 1963 à Ougrée, demeurant rue Plein Haren, B-4040 Herstal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée

Les procurations signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties déclarent constituer comme suit:



- **Art. 1** er . **Dénomination Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «KEY LOCK SECURITY S.A.» (la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Weicherdange (commune de Clervaux). Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- **Art. 4. Objet.** La société a pour objet, entre autres, l'installation de systèmes de détection intrusion, incendie, contrôle d'accès, surveillance par caméras, gestion de parking, motorisation de portails, portes de garage.

La société a également comme objet toute activité liée à la réception des signaux d'alarmes, à l'élaboration d'études de sécurité, à la consultance commerciale, technique, marketing directement ou indirectement en lien avec les activités susnommées.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.



Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1 ^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Le quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

- Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015;
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.



Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Les comparants one souserre un nombre à actions et one libere entere en espèces les montaines suivantes.			
Actionnaire	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
Christian Louis NICOLAES, prénommé,	27.280	27.280	2.728
Maria MORREALE prénommée,	3.720	3.720	372
TOTAL:	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées dûment représentées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Christian Louis NICOLAES, administrateur de sociétés, né le 31/03/1956 à Herstal (Belgique), demeurant professionnellement à Maison 11A, L-9775 Weicherdange.
- b) Madame Maria MORREALE, administratrice de sociétés, née le 05/08/1963 à Ougrée (Belgique), demeurant professionnellement à Maison 11A, L-9775 Weicherdange.
- c) Monsieur Philippe VAN MECHELEN, administrateur de société, né le 30/05/1957 à Liège, demeurant professionnellement à Maison 11A, L-9775 Weicherdange.
 - 3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

"FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.

- 4. L'adresse de la société est fixée à L-9775 Weicherdange, Maison 11A.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DE CARITAT DE PERUZZIS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2015. Relation: EAC/2015/76. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2015.

Référence de publication: 2015004600/230.

(150004682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Artilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 83.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004253/9.

(150004059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.



Commerce de Chevaux de Sport s.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 107.492.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Guy FRANZISKUS, Landwirt, geboren zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 17. Juni 1966, wohnhaft in L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss.

Welche erschienene Person den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COMMERCE DE CHEVAUX DE SPORT s.à r.l.", mit Sitz in L-9186 Stegen, 1, Am Brill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 107492, (hiernach die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück (Großherzogtum Luxemburg), am 11. April 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 872 vom 9. September 2005,

und deren Satzungen (die "Statuten") seitdem nicht mehr abgeändert wurden;

- II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);
 - III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;
- IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der "Alleingesellschafter") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;
- V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.
- VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;
 - VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;
 - VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;
- IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;
- X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am Wohnsitz des Alleingesellschafters in L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "COMMERCE DE CHEVAUX DE SPORT s.à r.l." aufgelöst worden ist.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: G. FRANZISKUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001416/52.

(150000859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck